



Tabac

N° Hors-série
25/04/2017



Animatrice filière

Séverine BOURDA
FREDON Aquitaine
s.bourda@fredon-aquitaine.org

Suppléance :
Kadidiatou KANE
ARVALIS
K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
/ Occitanie / Rhône-Alpes-
Auvergne Tabac N°X du
JJ/MM/2017 »*



Bulletin disponible sur les sites : bsv.na.chambagri.fr www.mp.chambagri.fr et
sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
Nouvelle-Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV
Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr

La surveillance biologique du Territoire, un axe clé du plan Ecophyto 2

La surveillance biologique du territoire (SBT) est un enjeu majeur de la profession agricole pour évaluer l'intensité des bio-agresseurs présents sur le territoire, mais également pour anticiper la venue de nouveaux bio-agresseurs sur notre territoire.

Dans le Plan Ecophyto 2, ces objectifs ont été ré-affirmés voire renforcés : **suivi de l'état sanitaire des cultures et production d'une analyse du risque**, veille des risques émergents, détection des organismes nuisibles réglementaire et détection des effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits contre les ennemis des cultures.

Cela passe par une bonne connaissance des bio-agresseurs et par la mise en place sur tout le territoire de **réseaux d'observations représentatifs des bassins de production**. L'ensemble des données collectées, par ces réseaux mais également par la mobilisation de différents outils tels que la modélisation et les suivis en laboratoire, permet après analyse, la rédaction de bulletins, gratuits, diffusés régulièrement : les **bulletins de santé du végétal** (BSV).

Le BSV un outil de référence pour les bulletins de préconisations

Le BSV tabac a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux agriculteurs producteurs de tabac grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs de production. Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale ou inter-régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'information du réseau. Les professionnels **peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leur culture de tabac**.

C'est un document de base au regard des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers.

Dans tous les cas, la décision finale appartient à l'agriculteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son exploitation.

1 édition BSV Tabac pour la Nouvelle-Aquitaine

Le BSV se doit d'être représentatif des différents bassins de production. L'édition du BSV Tabac est « appelée » **Grand Sud-Ouest** et concerne 4 régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Dans chaque BSV, vous trouverez :

- Un résumé en 1^o page récapitulant les éléments clés à retenir,
- Les observations de la semaine / maladies et ravageurs (*parcelles de références, tours de plaine, piégeage, ...*),
- Les stades végétatifs, la climatologie et les grandes lignes de la prévision météorologique de la semaine à venir
- **Une évaluation des risques par bio-agresseur, à l'échelle de la Grande Région**
- Des éléments de reconnaissance des principaux bio-agresseurs (*biologie, photos, ...*),
- Des mesures prophylactiques et des solutions alternatives lorsqu'elles existent,
- Des informations sur les auxiliaires,
- Des notes techniques

Le dispositif BSV, basé sur la mobilisation de tous

Le fonctionnement global du dispositif repose avant tout sur la **mobilisation d'un maximum de partenaires terrain**. Dans le cadre du BSV Tabac, les observateurs présents sur le terrain font partie de 4 coopératives : Périgord Tabac, Tabac Garonne Adour, Midi Tabac et Poitou Tabac. Le BSV est élaboré grâce à un partenariat entre ces Coopératives tabacoles, Arvalis Institut du Végétal et la Fredon Aquitaine, qui co-anime le BSV depuis 2016.

Chacun des partenaires contribue à la remontée d'informations permettant d'évaluer le risque sanitaire pour chacune des cultures, par des **observations régulières de parcelles fixes, des relevés de pièges, des tours de plaine....**

- **Vous aussi contribuez au réseau d'observations tabac**

**Venez nombreux rejoindre ce dispositif :
Techniciens et agriculteurs, chacun est concerné**

En effet, il est **possible de déclarer des symptômes observés sur votre exploitation** en :

- participant au réseau de piégeage,
- suivant chaque semaine des parcelles de références,
- en signalant des symptômes ponctuels sur les parcelles flottantes ou la présence d'adventices difficiles.

Différents **outils** sont utilisés pour la rédaction du BSV et l'établissement des analyses de risque :

- Une base de saisie (Vigicultures) pour les observations des parcelles de référence et des tours de plaine.
- Pour le renseignement d'adventices : <http://www.signalement-adventices.fr>
- Jusqu'à 2016, le modèle Positif® de Bayer était utilisé pour la modélisation Mildiou du tabac. Ce dernier permettait de connaître le risque d'infestations des parcelles selon les zones de productions et les conditions climatiques. A partir de cette année, ce modèle ne sera plus utilisé, et il n'y aura pas de modélisation dans le cadre de la problématique Mildiou du tabac.

Pour participer au réseau, contactez vos conseillers de coopératives ou les animateurs du BSV tabac : s.bourda@fredon-aquitaine.org ou k.kane@arvalisinstitutduvegetal.fr

Comment recevoir le BSV ?

Les **BSV Tabac sont édités, tous les 15 jours** (jour de parution : le mercredi) d'avril à septembre.

Ils sont **disponibles GRATUITEMENT**, sur les sites Internet des chambres d'agriculture, de la DRAAF et des partenaires du dispositif. Mais vous pouvez également **le recevoir chaque semaine directement sur votre boîte mail**, sur simple demande. Il suffit de vous inscrire aux éditions qui vous concernent, grâce au formulaire suivant : [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

L'ensemble des BSV, ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : bsv.na.chambagri.fr

Protection de la culture

Le BSV participe à une gestion raisonnée de la protection de la culture du tabac et à une réduction de l'utilisation des intrants phytopharmaceutiques en fournissant aux lecteurs des éléments d'appréciations du risque sanitaire, des rappels sur les méthodes de lutte alternatives, la prophylaxie...

Dans cet objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles est un élément essentiel pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Rhône-Alpes-Auvergne Tabac sont les suivantes :

ARVALIS – FREDON Aquitaine - Périgord Tabac -
Tabac Garonne Adour - Midi Tabac - Poitou Tabac

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "